

Formation

Parcours de formation en 3 modules



20
26.27

Animée par
Alain Souilleaux



www.commerce-associe.fr

La FCA propose

C MODULE 1 INITIATION - A LA DÉCOUVERTE DU DROIT COOPÉRATIF

C MODULE 2 APPROFONDISSEMENT - LE CONTRAT COOPERATIF

C MODULE 3 APPROFONDISSEMENT - COOPERATIVE ET DROIT DE LA
CONCURRENCE

UN PARCOURS DE FORMATION
AU DROIT COOPÉRATIF
EN 3 MODULES
COMPLÉMENTAIRES ET AUTONOMES

Du nouveau !



Après 4 années de succès, la FCA transforme son cursus original de formation en droit coopératif, spécial coopérative de commerçants.

Le nouveau cursus est construit pour répondre à vos attentes :

- **une session Initiation** proposée en distanciel pour accueillir le plus grand nombre.
- **deux sessions Approfondissement**, chacune d'une journée en présentiel, pour faciliter les échanges avec l'animateur et les autres stagiaires.

Ce qui ne change pas : des supports, nombreux, des Quiz, études de cas, schémas, outils opérationnels, bibliographies...

Module 1 ●

A la découverte du droit coopératif

Vendredi 27 novembre 2026

9h - 12h30

Format visioconférence

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les fondamentaux concernant l'histoire et les fondements juridiques des principes coopératifs au regard du droit français et du droit international
- Comprendre le fonctionnement des principes coopératifs dans le cas particulier d'une coopérative de commerçants détaillants

AU PROGRAMME

Introduction - Pourquoi la coopérative ?

Les origines des principes coopératifs

Application pratique des principes coopératifs
à la coopérative de commerçants

1. La gestion démocratique (égalité dans la gestion, vote « une personne, une voix »)
2. La rémunération de la coopération (travail vs capital)
3. La porte ouverte (société à capital variable, intuitu personae, émission/radiation/exclusion)
4. L'exclusivisme (double qualité : principe et exceptions, ouverture aux tiers)
5. L'impartageabilité des réserves
6. La formation des membres
7. L'intercoopération

?

Prérequis et public visé

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

Cette formation est exclusivement réservée aux membres de la FCA. Elle s'adresse particulièrement aux juristes, dirigeants, et autres collaborateurs de la coopérative, de ses filiales ou de ses sociétés adhérentes ainsi qu'aux associés. Cette formation à destination des professionnels n'est pas adaptée à un profil d'étudiants.

Ce **module n° 1** s'adresse particulièrement à ceux qui souhaitent disposer d'une première initiation au droit coopératif avant de suivre éventuellement un autre module du cursus « Parcours de formation au droit coopératif ».

Formateur

Votre formateur est Alain Souilleaux, directeur juridique de la FCA, spécialiste des coopératives de commerçants détaillants, contributeur de plusieurs articles de doctrine en droit coopératif et chargé de la mise à jour du Fascicule « Sociétés coopératives de commerçants détaillants » aux éditions LexisNexis.

Infos pratiques

Le **module 1** a lieu le **vendredi 27 novembre 2026**.

La formation a lieu **de 9 heures à 12 h 30**, et sera entrecoupée d'une courte pause.

La formation est délivrée en **format visioconférence** sur la plateforme Zoom ou une autre plateforme équivalente avec diffusion d'une présentation à l'écran (se connecter 5 min avant).

Module 2

Le contrat coopératif

Jeudi 14 janvier 2027

9h30 - 18h00

Format présentiel (Paris intra-muros)

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les fondamentaux concernant les spécificités en matière contractuelle pour une coopérative de commerçants
- Disposer des principales clés pour arbitrer en tenant compte des spécificités coopératives, tout le long du processus contractuel que ce soit avec les adhérents ou les fournisseurs/tiers.

AU PROGRAMME

Introduction - Définition du contrat coopératif
1re partie - La coopérative et les contrats aval : la relation avec les adhérents

Mémoriser les points communs et différences entre coopérative et franchise
Différencier puis évaluer la pertinence des statuts et du règlement intérieur de la coopérative

Situer le rôle et la valeur ajoutée des contrats Adhérent

La spécificité de la coopérative concernant :

- L'information précontractuelle (DIP)
- Les cotisations et le compte courant d'associé
- La redistribution des excédents

2e partie - La coopérative et les contrats amont : la relation avec les fournisseurs et prestataires

Les différentes missions de la coopérative (centrale de référencement, d'achat, des paiements, etc.)

La spécificité coopérative concernant :

- La formalisation de la négociation commerciale
- Les délais de paiement
- La rupture de la relation commerciale
- Le déséquilibre significatif

Prérequis et public visé

Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce **module 2**.

Cette formation est exclusivement réservée aux membres de la FCA. Elle s'adresse particulièrement aux juristes, dirigeants, et autres collaborateurs de la coopérative, de ses filiales ou de ses sociétés adhérentes ainsi qu'aux associés. Cette formation à destination des professionnels n'est pas adaptée à un profil d'étudiants.

Une simple recommandation : avoir préalablement suivi le **module 1** en cas de besoin d'une première initiation au droit coopératif.

Formateur

Votre formateur est Alain Souilleaux, directeur juridique de la FCA, spécialiste des coopératives de commerçants détaillants, contributeur de plusieurs articles de doctrine en droit coopératif et chargé de la mise à jour du Fascicule « Sociétés coopératives de commerçants détaillants » aux éditions LexisNexis.

Infos pratiques

Le **module 2** a lieu le **jeudi 14 janvier 2027**.

La formation a lieu **de 9 h 30 à 18 h 00**, et sera entrecoupée de plusieurs pauses ainsi que d'un déjeuner inclus dans le tarif d'inscription.

Accueil café à partir de 9 h00.

La formation est délivrée en **format présentiel à Paris intra-muros** (lieu exact communiqué quelques semaines avant selon le nombre d'inscrits).

Module 3

Coopérative et droit de la concurrence

Jeudi 4 février 2027

9h30 - 18h00

Format présentiel (Paris intra-muros)

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les fondamentaux concernant les spécificités du droit de la concurrence pour une coopérative de commerçants
- Disposer des clés pour arbitrer en tenant compte des spécificités d'une coopérative de commerçants concernant les principales problématiques liées à l'application du droit de la concurrence

AU PROGRAMME

Introduction – à la fois des accords horizontaux et verticaux

Applications pratiques du droit de la concurrence dans le cas particulier d'une coopérative de commerçants :

1. Fixation du prix

- Fondamentaux
- E-commerce et marketplace

2. Échanges d'informations

3. Engagements de non-concurrence et de non-affiliation

4. Droits de priorité (droit de préemption, droit de préférence, OPV)

5. Zones d'exclusivité

6. Alliances à l'achat

7. Droit des concentrations (qualité d'indépendant)

Prérequis et public visé

Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce **module 3**.

Cette formation est exclusivement réservée aux membres de la FCA. Elle s'adresse particulièrement aux juristes, dirigeants, et autres collaborateurs de la coopérative, de ses filiales ou de ses sociétés adhérentes ainsi qu'aux associés. Cette formation à destination des professionnels n'est pas adaptée à un profil d'étudiants.

Une simple recommandation : avoir préalablement suivi le **module 1** en cas de besoin d'une première initiation au droit coopératif.

Formateur

Votre formateur est Alain Souilleaux, directeur juridique de la FCA, spécialiste des coopératives de commerçants détaillants, contributeur de plusieurs articles de doctrine en droit coopératif et chargé de la mise à jour du Fascicule « Sociétés coopératives de commerçants détaillants » aux éditions LexisNexis.

Infos pratiques

Le **module 3** a lieu le **jeudi 4 février 2027**.

La formation a lieu **de 9 h 30 à 18 h 00**, et sera entrecoupée de plusieurs pauses ainsi que d'un déjeuner inclus dans le tarif d'inscription.

Accueil café à partir de 9 h00.

La formation est délivrée en **format présentiel à Paris intra-muros** (lieu exact communiqué quelques semaines avant selon le nombre d'inscrits).

Comment s'inscrire ?



Email

serviceformation@fca-commerce-associe.fr

Demandez un bulletin d'inscription



Site internet

www.commerce-associe.fr

Rubrique Services & Ressources / Formations

20
26.27



Délai pour s'inscrire

Sauf circonstances particulières, les inscriptions sont closes 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

Nombre de participants

Chaque séance est organisée en petit nombre (entre 7 et 25 stagiaires par session) pour une participation dynamique et un échange des bonnes pratiques entre stagiaires.

Pour le distanciel

L'intervenant(e) et les participants (en petit nombre) ont leur caméra et microphone ouverts pour une plus grande fluidité des échanges. La présentation à l'écran est mise en pause pendant les moments d'échange.

La salle à distance est ouverte une dizaine de minutes avant le démarrage de la session afin de permettre à chacun de se connecter confortablement et tester, le cas échéant, le bon fonctionnement du matériel. Une création de compte Zoom (ou autre plateforme équivalente) peut être requise afin d'identifier les personnes avant admission en session afin de s'assurer de la correcte identité des parties prenantes. Chaque participant s'engage à disposer d'un ordinateur avec caméra, son et microphone fonctionnels ainsi que d'une connexion internet suffisante.

Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules

Chaque module a été construit pour une formation experte, exclusive et inédite, créée pour l'accueil des nouveaux collaborateurs ou pour une mise à jour des connaissances.

Il est possible de s'inscrire pour un seul module ou pour plusieurs modules qui sont tous autonomes. Le cursus de formation en 3 modules est délivré chronologiquement avec généralement au moins un mois entre chaque module.

Ce sont en tout **18 h 30 d'initiation en 3 modules**.

Il est possible de demander un devis pour la construction de formations « sur mesure » pour des stagiaires d'un même groupement pour d'autres dates et avec un format en présentiel, en visioconférence ou mixte.

THEMATIQUE	DATE	HORAIRE	FORMAT
MODULE N° 1 A la découverte du droit coopératif	Vendredi 27 novembre 2026	9h00 – 12h30	Distanciel
MODULE N° 2 Le contrat coopératif	Jeudi 14 janvier 2027	9h30 – 18h00	Présentiel
MODULE N° 3 La coopérative et le droit de la concurrence	Jeudi 4 février 2027	9h30 - 18h00	Présentiel

	DUREE	FORMAT	TARIF STANDARD	Tarif spécial plusieurs inscrits d'un même groupement		
				A partir de 3 inscrits	A partir de 5 inscrits	7 inscrits et plus
Module 1	3h30	Distanciel	475 €*	430 €*	380 €*	350 €*
Module 2 (ou 3)	7h30	Présentiel avec 1 repas et pauses	650 €*	580 €*	520 €*	500 €*
Module 1 + (2 ou 3)	11h00	Distanciel + Présentiel avec 1 repas et pauses	850 €*	765 €*	700 €*	650 €*
Module 1 + 2 + 3	18h30	Distanciel + Présentiel avec 2 repas et pauses	1200 €*	1080 €*	960 €*	850 €*

*Tarif par inscrit

Conditions tarifaires

La formation s'inscrit dans un cursus de plusieurs modules de formation. Aussi, les tarifs sont dégressifs par nombre de modules/intervenant (voir le tableau précédent).

Conditions générales

Les conditions générales et le règlement
viguer sont disponibles ici : [CGU](#), [RI](#).

intérieur en

Evaluation des acquis

Pendant la session, l'évaluation des acquis s'effectue par plusieurs Quiz et par résolution de Cas pratiques.

QUIZ

Plusieurs évaluations des acquis sont effectuées par Quiz. Avant chaque session le candidat reçoit un support avec Quiz sans les réponses.

Les réponses orales au Quiz sont apportées en séance et permettent de déverrouiller l'accès à d'autres parties de la séance de formation afin de permettre au stagiaire de s'autoévaluer et apprécier l'opportunité de la poursuite de sa formation lors de modules complémentaires.

Les réponses écrites aux questions sont communiquées après la session afin de permettre au stagiaire de recommencer les Quiz.

ETUDES DE CAS

Plusieurs évaluations des acquis sont effectuées par des ~~études de cas~~ ~~directement pratiquées~~ ~~avec les participants~~ après un temps suffisant de réflexion.

A l'écoute de vos besoins

Exprimez vos besoins particuliers : un lien vers un formulaire « Mieux vous connaître » sera adressé à chaque stagiaire inscrit.

A votre demande, un rendez-vous peut être programmé avant la session de formation pour échanger avec le formateur sur le contenu envisagé de la formation et les objectifs poursuivis.

Handicap

Pour tout besoin spécifique en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Aide à la connexion

Un rendez-vous peut être programmé sur demande avant la session de formation pour tester la qualité d'écoute et de visualisation de la présentation.

Outils documentaires

Le support de présentation diffusé sur écran est systématiquement délivré aux participants avant la séance.

Le plan est régulièrement rappelé en visuel pendant la session pour suivre sa progression.

Le support de présentation est agrémenté de « coins » pour les professionnels :

- Coin de la jurisprudence
- Outils de travail
- Infographies
- Références bibliographiques

Après la formation

Un second support de présentation enrichi et intégrant de nombreux liens vers des ressources externes est communiqué aux participants après la séance pour réviser et leur permettre de compléter leurs connaissances

Est adressée à nos participants après la session de formation et permet d'indiquer un éventuel intérêt pour d'autres modules complémentaires de formation. Votre avis est précieux pour améliorer nos services et répondre toujours mieux à vos besoins.



Une question ?

Contactez notre Référente Formation,
Yamina Saydi, Responsable de la
communication interne et des relations
adhérents, à l'adresse :
serviceformation@fca-commerce-associe.fr



La FCA propose des formations exclusives, spécifiquement conçues pour les coopératives et autres commerces associés, tant à destination de leurs dirigeants, collaborateurs que adhérents. Ces formations sont également ouvertes aux membres experts de la FCA.

